



Garde des enfants impot/ pension

Par **zaza34370**, le **27/07/2010 à 13:00**

Bonjour, rnon mariée 2 enfants et aujourd'hui séparée (depuis 4 ans), nous sommes toujours entendu pour faire une garde alternée (1 semaine, 1 semaine) rnm mais depuis 2009 j'ai la garde complete des enfants qu'il vient chercher le w.end; il ne veut plus de garde alternée et je n'ai qu'une demi part au impots rnet la caf. Comment faire pour recuperer l'autre demi part (impot) et une pension alimentaire sans son accord ? merci de me repondre car je suis un peu perdu.
Melle B 34660

Par **Marion2**, le **27/07/2010 à 13:07**

Bonjour, rnrnIl faut saisir en courrier reocmmandé AR le Juge aux Affaires Familiales aurpès du Tribunal de Grande Instance. rnrnUn avocat n'est pas obligatoire. rnrnLe JAF fixera le montant de la pension alimentaire ainsi que le droit de visite et d'hébergement. rnrnSi le père ne verse pas la pension alimentaire, vous contactez un huissier avec l'ordonnance du jugement (qui sera également à fourni à la CAF et aux impôts). rnrnCordialement.